

I- Le Concept

Le Gravel Ultra HUTCHINSON c'est avant toute chose la découverte en semi-autonomie d'un territoire préservé et exceptionnel, mais c'est aussi un défi sportif de taille. Alors, c'est pas une surprise si l'équipe du Vélo Vert Festival a pensé aux morfals de kilomètres en créant une version Ultra de cette épreuve pour un total de 160 km et 4 200 mètres de D+. «100 miles» de routes oubliées, de hauts-plateaux, de pistes forestières, de voies douces et de sentiers monotraces à parcourir sur le toit du Vercors. Cerise sur le gâteau, le Gravel Ultra Hutchinson a la particularité de proposer un final inédit en nocturne.

II- Parcours

Le départ du Gravel Ultra sera donné le jeudi 24 septembre à 10h. Le parcours sera long de 160 km pour un dénivelé positif de 4 200m.

III- Profils des parcours

Le profil du parcours est affiché sur le site internet de l'organisation : www.velovertfestival.com.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé sans préavis. Toutefois, il informe le participant, au plus tard, lors du briefing des Randonnées.

IV- Briefing

Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing qui se déroulera 10' avant le départ de chaque épreuve.

V- Matériel

Les randonneurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement et équipé d'un frein avant et un frein arrière.

Le vélo idéal est le gravel bike, cyclo cross, randonneuse, VTT semi-rigide ou tout suspendu de 100 à 120mm. Les vélos à assistance électrique sont autorisés.

Les concurrents devront être autonome sur la gestion de leur batterie et le rechargement. Lors du ravitaillement au km 90, les concurrents auront la possibilité d'échanger leur batterie.

VI- Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, intervention secours, remonté mécanique...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

VII - Restitution des équipements

L'organisateur fournit à chaque concurrent un bracelet permettant le contrôle pointage et le suivi live des concurrents. Lors de l'arrivée du Gravel ultra, les concurrents devront remettre ce bracelet à la personne identifiée lors du briefing. Tout bracelet non rendu ou perdu sera facturé 5€ au participant.

VIII- Équipement

Masque obligatoire sur l'aire de départ, les ravitaillements et les podiums.

1)- Au regard du règlement FFC :

Le port du Casque (CE) est obligatoire et le port des gants est fortement recommandé.

2)- Caméras embarquées :

L'utilisation des caméras est autorisée en randonnée uniquement sur les vélos sous la seule responsabilité des coureurs, avec un appareil ne présentant pas de danger et étant solidement fixées. Le port de la caméra sur le plastron ou sur le casque est strictement interdit.

3)- Sécurité :

Pour la sécurité du concurrent, le concurrent devra être équipé des équipements suivants :

1. GPS
2. Téléphone portable avec son chargeur + batterie additionnelle
3. Kit éclairage : avant blanc et arrière rouge (lampe frontale fortement recommandée)
4. Textile fluorescent avec bandes réfléchissantes
5. Réserve d'eau minimum 1,5L
6. Réserve alimentaire
7. Gobelet personnel 15CL minimum
8. Couverture de survie

Des contrôles du matériel obligatoire seront réalisés au départ et au km 90 de l'épreuve.

4)- Ravitaillement :

Le principe d'épreuve individuelle en semi-autosuffisance est la règle retenue pour le Gravel Ultra Hutchinson. Sur le parcours une seule zone de ravitaillement sera mise en place. Elle se situera au km90. Les points d'eau situés sur le parcours seront indiqués aux concurrents.

Chaque participant doit veiller à disposer, au départ, et après le ravitaillement de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée.

Attention : Sur chaque épreuve il appartient au participant de se munir de son gobelet personnel. Aucun verre, ni gobelet n'est fourni sur les espaces de ravitaillement, y compris le ravitaillement à l'arrivée.

VIII- Conditions de participation

Pour participer aux Randonnées, il faut rassembler les conditions suivantes :

- S'inscrire sur www.velovertfestival.com
- Respecter le présent règlement
- Avoir l'âge réglementaire
- Être en bonne santé
- Être en possession de la plaque de cadre délivrée par l'Organisateur
- Être à jour de ses paiements.

IX- Déroulement du parcours

Le randonneur s'engage à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la trace GPS et sans prendre volontairement de raccourcis.

X- Discipline

Le participant doit respecter le présent règlement.

Le participant doit respecter les injonctions des Organisateurs.

Le participant ne peut aucunement contester les décisions des Organisateurs ou des autorités locales.

Le participant doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal.

Pour exemple : le participant ne doit pas jeter ou laisser ses débris dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles.

XI- Sanctions

Le non-respect du présent règlement, des parcours, de l'environnement, des injonctions de l'Organisateur et de toute personne entraîne une exclusion immédiate du participant.